

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 16 décembre 2015 sur le budget 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015 sur le budget 2016 du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, tenue à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance extraordinaire les membres du conseil, William Martinez, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien, formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Est également présent M. Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la Loi.

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 30 par le conseiller William Martinez, appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme.

2015-12-318

SOMMES AFFECTÉES ET NON AFFECTÉES À DES FINS DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé les projets d'investissement pour lesquels le conseil avait affecté des excédents;

CONSIDÉRANT QUE les montants des projets réalisés ont varié et/ou sont excédentaires par rapport aux montants prévus lors de la création des excédents affectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a l'intention d'utiliser les sommes affectées et non affectées pour financer ces projets;

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

D'UTILISER les sommes affectées aux projets d'investissement réalisés en 2015 selon les tableaux qui seront soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier et de financer l'excédent des coûts des projets réalisés à même l'excédent non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-12-319

ADOPTION DU BUDGET 2016

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2016 au montant de 4 281 249 \$ et le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

RECETTES	MONTANT
Taxes foncières générales	2 335 054 \$
Taxes – assainissement des eaux usées	150 036
Taxes – mise aux normes travaux aqueduc	139 366
Compensations pour services municipaux	550 224
Compensations tenant lieu de taxes	59 441
Services rendus aux organismes municipaux	175 368
Centre sportif Soulanges	491 400
Autres recettes de sources locales	337 760
Transferts et subventions	42 600
Total des recettes	4 281 249 \$

DÉPENSES	
Législation	121 963 \$
Administration générale	621 008
Sécurité publique	360 476
Services policiers	234 009
Voirie municipale	324 877
Enlèvement de la neige	175 053
Éclairage des rues	2 500
Transport	3 000
Aqueduc	154 383
Égouts	111 783
Cours d'eau	163 991
Ordures et récupération	195 554
Logements sociaux	19 000
Urbanisme et mise en valeur du territoire	205 241
Centre Sportif Soulanges	672 459
Loisirs et culture	195 673
Frais de financement et remboursement de capital	666 779
Surplus accumulé – affectations	-
Sous-total	4 227 749
Investissements	53 500
Total des dépenses	4 281 249
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>0</u> \$

	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018
IMMOBILISATIONS GÉNÉRALES	\$	\$	\$
Équipements de bureau	2 500	2 500	2 500
Équipements	46 000	46 000	46 000
Stationnements	-	-	-
Chemins et rues	585 000	585 000	585 000
Trottoirs	120 000	120 000	120 000
Autres infrastructures	55 000	55 000	55 000
Réseau d'aqueduc	207 500	207 500	207 500
Compteurs d'eau	-	-	-
Équipements- aréna	10 000	10 000	10 000
Rénovation urbaine	60 000	60 000	60 000
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 086 000	1 086 000	1 086 000
Financement à long terme	1 032 500	1 032 000	1 032 000
Fonds réservés	-	-	-
Activités de fonctionnement	53 500	53 500	53 500

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2015-12-320

RÈGLEMENT NO 142-2015 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2016 :

Jean-Yves Poirier, maire, procède à la lecture du règlement no 142-2015.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le règlement no 142-2015 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2016.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

PAROLE À L'ASSISTANCE

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires de l'assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30 l'ordre du jour est épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance extraordinaire du 16 décembre 2015 sur le budget 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Le maire,

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier